

Compte-rendu du Conseil plénier de l'UFR LLCE du 16/12/2024

Liste des présent·e·s et des représenté·e·s (P) :

Collège A : COSTE Françoise, GALAN Christian (absent), GILBERT Françoise (présente, puis P après point 2), GRANGET Cyrille (P), NARDONE Jean-Luc (absent), OROZCO Luis (P), PALAISI Marie-Agnès, PENNEC Blandine (P pour le budget).

Collège B : BAQUE Zachary, BRAMOULLE David, BUI NGUYEN Thao (P), HERNÁNDEZ YÁÑEZ Jaime, HUBER Daniel, SADDOUR Inès (absente), SURBEZY Agnès.

Collège BIATSS : ALLEN Émilie (P), AUMAITRE Christine (P), BOUCHENAFI Souad, DE FORAS Joson, LE BIHAN Frédéric, ORY Damien, SIFREU Geneviève (P).

Collège USAGERS : BOCCIHNO Thomas (absent), DENYS Cassandra (absente), FAUCON Marjorie (absente), KAILI Houcem-Edine (absent), MATHEY Julien (absent), PASTEUR Loup (absent), PLASSON Kalinka (absente).

Collège PERSONNALITES EXTERIEURES : Pascal CLOTTES (absent), Martine CREGUT (P), M. Frédéric CROS (P), Ludovic D'AGOSTIN (absent), Christophe SAINT-PIERRE (P).

Personnalités invitées :

ALAZARD-GUIU Charlotte (absente), ALVIZURI Verushka (absente), CADOT Yves, CORTES Monique, COURAU Thérèse, DELIERRE Charles, GHADDARI Nabila, HENNAUT Odile, JOSSELIN-LERAY Amélie, LE PRIEULT Henri, LEVICK Tiffane, MISSIRE Régis, PFEIFLE Gabriela (absente), STOSIC Dejan (absent), TBATOU Jamela, WILLAY Elsa (absente).

Invité.es exeptionnel.les : Christine PERES et Florent HAUTEFEUILLE

Membres de droit : DE CAZALS Pierre, GRIMAL Florence, SEMPÉRÉ Pascale.

**Le quorum est atteint avec 19 membres votant·e·s présent·e·s ou représenté·e·s.
La séance est présidée par Pascale SEMPÉRÉ, directrice de l'UFR LLCE.**

L'ordre du jour est le suivant :

1. Validation CR du CUFR du 4 novembre 2024 et de la consultation en ligne close le 20 novembre 2024
2. Présentation des arbitrages de la campagne d'emplois 2025 et des recommandations pour la campagne d'emplois 2026 par Florent Hautefeuille, VP-CA, suivie d'échanges ;
3. Modification de la fiche référentiel « correcteurs CLES » : vote
4. Composition des conseils de perfectionnement : vote
5. Ventilation des budgets PARE (consolidation) et RECAP ; ventilation des UR (hors UR transversales) : votes
6. Budget 2025 : vote

7. Points divers
8. Questions diverses

1. Validation CR du CUFR du 4 novembre 2024 et de la consultation en ligne close le 20 novembre 2024

Pascale SEMPÉRÉ soumet au vote des conseillères et conseillers le compte-rendu du Conseil d'UFR du 4 novembre 2024, qui a été déposé sur le Scout à leur attention.

Votes relatifs à ce point :

Ne participe pas : 0

Blanc : 0

Contre : 0

Pour : unanimité des présent-es et représenté-es.

2. Présentation des arbitrages de la campagne d'emplois 2025 et des recommandations pour la campagne d'emplois 2026 par Florent Hautefeuille, VP-CA, suivie d'échanges :

Florent HAUTEFEUILLE annonce une intervention en quatre points :

- a- retour sur les demandes ;
- b- retour méthodo ;
- c- retour bilan UFR ;
- d- jalons pour l'avenir.

a. Les demandes:

Le choix de notre UFR de ne rien prioriser (que ce soit renouvellements ou demandes de création) a compliqué l'arbitrage et a eu pour conséquence de faire perdre à la composante la maîtrise des décisions finales. Un vote en CUFR a porté sur quatre demandes de création non classées et un autre, sur une demande spécifique portant sur le catalan : la stratégie est jugée surprenante.

Florent HAUTEFEUILLE regrette également qu'il n'y ait eu pas de vote formel portant sur les demandes de reconduction, ni sur les ATER, ni sur les lecteurs. Ce ne sont pas les pratiques en cours dans les autres UFR. Il a dans les faits positionné des postes qui n'ont pas été demandés par l'UFR.

Pascale SEMPERE indique que l'ensemble des demandes de reconduction a été validé en Conseil, ce qui n'a pas été le cas, effectivement, pour les demandes de contractuels, qui ne le

sont jamais dans notre UFR. Tous les dossiers ont cependant été transmis via la direction. Toutes les demandes seront désormais précisément soumises à validation en CUFR.

Concernant les BIATS, Florent HAUTEFEUILLE regrette également la séparation absolue entre renouvellements et création.

Nous sommes plus ou moins implicitement encouragés à peser la pertinence de nos demandes de renouvellement au regard de nos besoins en création.

b- Méthodologie :

Deux séries d'indicateurs ont été mises en place : un nuage de points multicritères et projection budgétaire pluriannuelle.

Il s'agit de partir de la situation au moment où la campagne d'emploi est élaborée et d'effectuer un état des lieux de la masse salariale le plus fin possible avant son lancement. Puis une projection est opérée lors de l'année de recrutement (cette année, par exemple, l'impact majeur sera en 2025-2026, donc sur le budget 2026, car le budget 2025 ne sera impacté que pour un tiers, à l'automne). Les calculs doivent être effectués en prenant également en compte les départs à la retraite, afin d'en prévoir l'impact sur la masse salariale, et donc le coût pour l'établissement. Il est aussi possible de dresser un état de toutes les mutations, de tous les détachements, délégations IUF; décharges et CRCT. En se basant sur ces données, le CA n'a pas attribué de supports d'ATER provisoires que sur des postes vacants.

Les réunions avec les composantes ont eu lieu avant les congés estivaux, mais il n'y a pas eu d'aller-retour avec elles ensuite, faute de temps en septembre-début octobre. Florent HAUTEFEUILLE constate également qu'une place trop faible est donnée aux labos dans le dispositif. Il faut trouver un moyen de leur en donner une plus importante.

Le nombre d'E et EC ne fluctue malheureusement pas, eu égard à l'augmentation du nombre d'étudiant·es. Mais l'État ne fournit pas les moyens nécessaires à l'augmentation du nombre de postes.

En ce qui concerne les BIATS, de manière traditionnelle, les tableaux de recrutement sont élaborés pour des prises de postes en septembre, comme pour les enseignants. Dans cette configuration, quelqu'un qui part au mois de mars 2025 ne peut être remplacé qu'en septembre 2026, ce qui pose des problèmes parfois insurmontables dans les composantes.

De ce fait, il a été choisi de procéder à des recrutements plus nombreux pour éviter les carences et de renforcer considérablement le processus de recrutement de titulaires au fil de l'eau.

Les contraintes budgétaires sont bien présentes, et elles doivent nous amener à ne pas reconduire systématiquement à l'identique nos demandes d'une année sur l'autre, en considérant l'optimisation des moyens et les besoins avérés.

Cette année est particulièrement compliquée car l'État a réduit drastiquement le budget des universités. Nous sommes donc plus que jamais amenés à renforcer notre pilotage de la masse salariale.

Cette année, nous aurons un BI en déficit, et une grande incertitude règne pour 2026. Une certitude: nous allons rencontrer de très grosses difficultés financières dans les années à venir.

Le nombre de personnels BIATS augmente dans l'établissement (contrairement aux EC) : +1% encore cette année. L'augmentation est plus forte chez les contractuels que chez les titulaires, ce qui s'explique par une politique qui vise à éviter les périodes de carence en cas d'absence d'un titulaire. On note également une augmentation des contrats sur projets qui s'opèrent sur de la Recherche, notamment. L'augmentation est forte sur ce segment chez les personnels de catégorie A. Enfin, l'augmentation de personnes en CDI est plus forte que celle concernant les CDD. L'université s'attache à fluidifier le passage des agents vers un CDI.

Monique CORTES interroge sur la procédure de demande de passage en CDI.

F. HAUTEFEUILLE explique qu'un travail est en cours en CSA pour essayer d'améliorer les salaires et les conditions de recrutement et trouver des possibilités de passer en CDI avec des options plus larges (si les agents ne veulent pas être titularisés, par exemple).

Cette politique n'a pas de gros impact budgétaire, mais elle stabilise les agents.

Florent HAUTEFEUILLE présente ensuite un tableau de synthèse des demandes au niveau de l'université

- Postes libérés durant l'année = 23 MCF, 12 PR, 14 ESAS.
- Masse salariale = 5 115 552 euros.
- postes demandés = 45 MCF, 10 ATER, 21 PR, 11 ESAS pour un coût salarial de 858 3577 euros (hors demandes de créations de PAST et lecteurs),
- propositions de publication = 21 MCF, 5 PR, 8 ASAS. Nous sommes un peu en dessous du nombre de postes libérés car un nombre conséquent de postes ont été mis en réserve, en général par manque de vivier..

c-Bilan UFR:

Tous les postes demandés en maintien ont été reconduits sauf un support d'anglais.

Blandine PENNEC interroge : lequel n'a pas été reconduit et comment se sont faits les arbitrages ?

Florent HAUTEFEUILLE répond que lui-même n'a pas tranché et précise que le CA ne vote pas les fiches de poste. Les fiches servent de document d'appui, mais le détail du contenu de la fiche de poste doit être voté en CAC. Soit le département émet des priorités, soit le CAC décide au moment où le vote est fait.

Apparemment, c'est le premier poste de la liste qui a été supprimé, sans doute du simple fait de sa position en haut du tableau : il n'est pas certain qu'il y ait eu une discussion sur ce point en CAC.

Pascale SEMPERE regrette l'absence de retour sur le vote en CA, ce qui a empêché de saisir le CAC.

Florent HAUTEFEUILLE souligne que les délais très courts entre le CA et le CAC ainsi que, surtout, l'absence de classement aboutissent à ce genre de décisions, ce qui est problématique.

Henri LE PRIEULT regrette que ni la composante ni son département n'aient été mis au courant des arbitrages et décisions finales.

Il constate que, pour les postes de PRAG, il lui a été demandé par téléphone lequel devait être conservé. Il suggère un temps d'échanges entre le CA et le CAC à des fins d'arbitrage en interne.

Florent HAUTEFEUILLE indique qu'il va essayer d'introduire des dispositifs d'échanges en amont.

Un poste a été ouvert en SDL, du fait de plusieurs facteurs, et en particulier d'un argumentaire très fort.

La réflexion serait à reprendre en interne concernant la demande d'un poste en chinois, pour y revenir pour l'an prochain. L'enjeu pour cette section étant l'ouverture éventuelle d'un Master lors de la prochaine accréditation, il serait à première vue plus judicieux de demander un PR plutôt qu'un MCF. Cela dépend des choix d'évolution de l'offre de formation. Cependant, la section resterait peu armée pour monter un master: une phase de réflexion s'impose. Ce poste de PR en chinois apparaît dans un nouveau type de ligne en bas du tableau : il s'agit non pas d'un poste publié, mais mis en attente d'une éventuelle publication, pour discussion. Cela a été voté en CA.

Concernant les postes de BIATS, une demande a été validée, au DTIM : il s'agit d'un concours interne.

d. Jalons pour l'avenir:

Florent HAUTEFEUILLE entend faire démarrer la campagne d'emploi plus tôt, quasiment en janvier, ce qui implique un phasage différent.

Les précisions et la réflexion quant aux besoins devront être approfondies avant d'arriver à la question des postes. et de leur priorisation.

Chaque UFR a une vision très différente de ses priorités et produit des argumentaires très différents.

Dans notre UFR, les demandes viennent des contraintes pédagogiques : la recherche vient se greffer sur un poste dont la primeur est pédagogique. Tout est argumenté sur des points pédagogiques, pas sur des logiques de recherche.

La question de l'endo recrutement (masqué sous l'excuse du vivier) est également soulevée. Il faut trouver un équilibre dans l'articulation entre logique qui vise à promouvoir des collègues et logique de laboratoire. Cette question est tabou mais doit pouvoir être évoquée. Cela peut être intéressant pour aider des trajectoires de carrière.

La reconduction presque à l'identique de fiches de postes lors de mutations ou départs à la retraite doit elle aussi être questionnée: il faut prendre l'habitude de jongler entre les composantes et les labos, pour une politique d'emplois collective, d'abord au niveau de l'UFR. Par exemple, au vu du dynamisme du labo d'allemand, il serait plus logique de demander un PR qu'un MCF, et il faudrait donc équilibrer le coût salarial ailleurs, au niveau de l'UFR.

Jaime HERNÁNDEZ YÁÑEZ intervient sur la question de la recherche : ce sont les départements et l'UFR qui élaborent et valident les demandes, *via* leur conseil respectif.

Florent HAUTEFEUILLE modère : les fiches de postes sont construites à la fois par les labos et les départements.

Jaime HERNÁNDEZ YÁÑEZ souligne que, malgré de constantes augmentations d'effectifs, nous avons les mêmes chiffres d'E et EC qu'avant : les besoins en formation vont croissant, ce qui renforce naturellement le poids du pédagogique. En outre, les données produites pour la campagne d'emploi, comme l'accent mis sur les masses salariales des composantes pédagogiques ne prennent pas en compte les labos. Il y a là deux logiques, mais celle de la recherche n'est pas étayée par des données fournies aux composantes pédagogiques.

Florent HAUTEFEUILLE espère en effet pouvoir créer un « nuage de points » pour les labos, mais la tâche est complexe. Le périmètre des labos ne recoupe pas toujours celui de l'établissement. Souvent, l'université est minoritaire dans certains laboratoires (LEREPS par exemple), et certains labos sont des UMR, où le CNRS peut être très majoritaire. De multiples facteurs, comme l'encadrement doctoral, l'organisation de colloques, etc., doivent être pris en compte. Il reconnaît que l'équilibre entre labos et formations est difficile à trouver, mais insiste sur le fait qu'il est nécessaire de le rechercher.

Par ailleurs, concernant les outils d'aide à la décision fournis, il indique qu'ils pourront encore être affinés: par exemple, voir quelle part la formation LEA prend dans les données des départements de langues, quelle est la part des interventions effectuées hors du département de rattachement et de la composante.

David BRAMOULLE souligne la logique asymétrique à l'œuvre : l'argument pour supprimer des postes est la baisse du nombre d'étudiants mais, pour demander une création, les effectifs ne peuvent pas constituer un argument majeur et la recherche est mise en avant. Cependant, en général, c'est quand le taux d'encadrement est suffisant que les EC peuvent faire de la recherche.

Quant à l'endo recrutement, le débat mérite d'être posé, mais il doit alors l'être aussi au niveau national : si nous formons des docteurs et que nous savons qu'ils n'ont aucune chance d'être recrutés ailleurs, nous essayons de tout faire pour les recruter ici. Quels sont les chiffres, d'ailleurs?

Florent HAUTEFEUILLE précise que l'endo recrutement a concerné 50% des MCF cette année.

David BRAMOULLE souhaiterait avoir les chiffres des autres universités à des fins de comparaison. Si notre taux d'endo-recrutement est le même qu'ailleurs, il n'y a pas lieu d'avoir cette discussion, sauf à vouloir se tirer une balle dans le pied.

Florent HAUTEFEUILLE remarque que la majorité des doctorants ne finissent pas MCF. Nous produisons 200 doctorants par an, mais n'offrons pas 200 postes de MCF par an (20max., plutôt), ce qui tendrait à aller dans le sens des remarques de David BRAMOULLE Il souligne également que l'endo recrutement est vecteur de conflits internes très forts.

David BRAMOULLE aborde ensuite le sujet de la création de postes d'ingénieurs d'études, dont il doute de la pertinence. Le recrutement d'enseignants lui paraît bien plus approprié.

Florent HAUTEFEUILLE précise que des IP sont aussi positionnés sur des questions liées à la gouvernance, et qu'ils sont rémunérés sur des programmes. Le financement des EC et des IP

n'est donc pas le même. Si on ne met pas les moyens donnés par les programmes sur des ingénieurs d'études, on ne peut pas les mettre sur des postes de MCF.

Marie-Agnès PALAIS remarque que l'enseignement est lié à la recherche, et que nous sommes dans une UFR : il y a donc une articulation à repenser entre enseignement et recherche, en renforçant leurs liens réciproques. Nous sommes des enseignants mais également, pour beaucoup, des EC.

Yves CADOT revient sur le nuage de points fourni l'an dernier et affirme qu'il ne sert à rien pour construire la campagne d'emploi, si ce n'est à constater que d'autres sont plus malheureux que soi.

Florent HAUTEFEUILLE défend l'utilisation du nuage de points, non seulement pour la campagne d'emploi, mais aussi comme outil pédagogique. Par exemple, les données relatives au chinois portent la demande en mettant en avant une possibilité de développement. En outre, les données montrent le poids des EC dans les formations en L1, L2 et L3. Dans certains départements, il est très homogène, tandis que dans d'autres, les EC interviennent surtout en L3 et Master. Émerge donc la question de la répartition des charges d'enseignement dans la formation.

Henri LE PRIEULT remarque que, au niveau de l'UFR, quand il s'est agi de débattre des priorisations souhaitées, les indicateurs ont placé l'anglais dans la position la plus inconfortable, celle du département le mieux doté de l'université. Le DEMA a été presque stigmatisé parce qu'il avait des moyens en adéquation avec son offre de formation. Plutôt que ces données-là et la mise en concurrence en interne et en externe qu'elles orchestrent, il lui paraît nécessaire de dessiner un horizon de convergence (taux d'encadrement de 80%, par exemple) pour que ses collègues sachent si ces suppressions de postes vont cesser ou pas.

Il donne quelques exemples d'horizons plus qualitatifs en termes de politiques d'établissement et pas seulement d'UFR. L'université doit-elle considérer que l'enseignement du catalan relève de sa vocation de service public? Un poste profilé- en LANSAD a été supprimé : le DEMA va être tenté de réduire son offre dans ce domaine si les moyens humains diminuent. or, n'y a-t-il pas de besoin de formation en langues? Quelle est la politique de l'université sur ce point? Les départements de langue doivent-ils faire un effort pour orienter vers des formations professionnalisantes à plus ou moins long terme, comme le LEA ?

Florent HAUTEFEUILLE souligne sur ce dernier point qu'il ne fait pas de différence entre le LEA et les études anglophones : tous deux professionnalisent. Devenir MCF est une professionnalisation aussi. La formation enseignants (INSPE) est une toute petite partie de l'université. Seule une infime minorité des étudiants vont devenir enseignants.

Jaime HERNÁNDEZ YÁÑEZ revient sur le lien formation / recherche : certains enjeux pédagogiques et certains enseignements n'ont pas de lien avec la recherche. Il n'est pas réaliste de systématiquement lier les deux.

Il déplore que certains EC, une fois recrutés, refusent certains enseignements car pas en lien avec leur recherche.

Il remarque par ailleurs que l'augmentation du nombre d'ESAS et de contractuels ne va pas dans le sens d'un renforcement de la recherche.

Florent HAUTEFEUILLE rappelle que c'est la loi qui impose que la recherche et les enseignements soient liés à l'université.

Pour répondre à une question de Jaime HERNANDEZ sur l'affectation dans un labo:

il existe au moment du recrutement la possibilité d'élaborer des fiches multi-labos et il faut l'autorisation des labos entrant et sortant lorsqu'il y a demande de changement d'une personne en poste, ou sur un poste en renouvellement. Le protocole est strict et doit être respecté.

Joson DE FORAS interroge sur les bons critères à mettre en avant pour les demandes concernant les BIATS.

Odile HENNAUT s'étonne: elle a demandé quatre postes, que son collègue du CRL a refusé de valider.

Florent HAUTEFEUILLE met l'accent sur les contraintes de service, même s'il remarque aussi que d'autres facteurs (conflits, service avec rétraction d'activité, ...) entrent en ligne de compte.

Christine PERES prend la parole. Elle souligne que la campagne d'emploi est assez stable : il y a peu de créations d'emplois. Le but est de favoriser les mutations, que les organisations comme les agents puissent évoluer et renforcer leurs compétences.

Christine PERES souhaite l'ouverture de davantage de concours pour les BIATS afin de réduire l'emploi précaire : des contractuels sont employés par l'université depuis un moment, et le souhait est de les accompagner vers la fonction publique (aide à l'apprentissage de la culture fonction publique, aide à la préparation des concours).

Florent HAUTEFEUILLE indique que les discussions en CSA ne portent pas que sur les EC, même s'il en a été beaucoup question: les logiques générales de recrutement et la gestion des BIATS sont aussi abordées. Il faudrait y travailler aussi avec les composantes pédagogiques.

Pierre DE CAZALS indique que l'UFR LLCE est particulièrement concernée par les départs en cours d'année dont le remplacement se fait longtemps attendre. Très souvent, nous recrutons dans l'intervalle un contractuel souvent très compétent, mais que faisons-nous d'eux lorsque nous pouvons enfin publier le poste? Et le risque est de recruter un titulaire sans assurance qu'il soit aussi compétent à ce poste.

Florent HAUTEFEUILLE appuie la stabilisation des personnes via des concours quand ils sont positionnés sur les postes, pour éviter d'avoir un trop grand nombre de contractuels. Un travail est en cours sur un document pour expliquer comment être titularisé.

3. Modification de la fiche référentiel « correcteurs CLES » : vote

Émilie LUMIÈRE (VP Moyens) nous avait demandé de voter en Conseil d'UFR sur le principe même d'une fiche référentiel pour le CLES, puis il nous a été demandé dans un deuxième temps de faire valider le contenu via vote électronique, mais certaines modifications n'ont pas été acceptées telles quelles par les Affaires financières. C'est pour cela que la fiche doit repasser en Conseil d'UFR pour quelques petites modifications dans la partie « Instances décisionnaires ».

La fiche soumise au vote des membres du Conseil a été déposée sur Scout en amont du Conseil.

Votes relatifs à ce point :

Ne participe pas : 0

Blanc : 0

Contre : 0

Pour : unanimité des présent·es et représenté·es.

4. Composition des conseils de perfectionnement : vote

Ce qui est soumis au vote des membres du Conseil est la composition non nominative des conseils de perfectionnement des différentes mentions, c'est-à-dire les catégories de personnes qui devront intégrer les conseils de perfectionnement de chaque mention.

Pascale SEMPÉRÉ présente les compositions de chaque mention (les documents ont été déposés sur Scout à l'attention des membres du Conseil).

Elle souligne le fait que, pour le département LEA, il n'y a pas de président·e indiqué·e dans la composition du Conseil de perfectionnement. Il faudra donc l'ajouter.

Par ailleurs, pour le DTIM, nous n'avons que la liste nominative. Amélie JOSSELIN LERAY précise que le prochain Conseil de perfectionnement se tiendra fin janvier, or un Conseil d'UFR aura lieu le 23 janvier, il sera donc possible de voter la composition non nominative ce jour-là.

Pascale SEMPÉRÉ soumet les compositions des Conseils de perfectionnement de toutes les autres mentions au vote des membres du Conseil.

Votes relatifs à ce point :

Ne participe pas : 0

Blanc : 0

Contre : 0

Pour : unanimité des présent·es et représenté·es.

5. Ventilation des budgets PARE (consolidation) et RECAP ; ventilation des UR (hors UR transversales) : votes

La direction de l'UFR fait part des propositions de ventilation des dotations PARE, RECAP et UR sur lesquelles les membres du Bureau se sont mis d'accord. Un tableau récapitulatif a été déposé sur Scout à l'attention des membres du Conseil.

a- PARE

Le Bureau, réuni le 25 novembre, propose que le delta de 623,65 euros (qui correspond à la somme restante, puisque nous nous étions basés sur une dotation de 48 000 euros afin d'anticiper la baisse de dotation annoncée par le Central) soit réparti ainsi :

- LEA : 32,76 euros (somme qui correspond au reste à payer par le département selon la répartition votée en juillet 2024)
- DTIM : 295,45 euros
- SDL : 295,45 euros

Votes relatifs à ce point :

Ne participe pas : 0

Blanc : 0

Contre : 0

Pour : unanimité des présent·es et représenté·es.

b- RECAP

Pascale SEMPÉRÉ explique que nous avons un budget de 317h, soit 6h de moins que l'an dernier. Nous perdons en effet quelques heures chaque année.

Elle propose de conserver 40h pour le pilotage au niveau de l'UFR, qui seront dédiées à la mission de RECAP Lansad. Cette responsabilité sera partagée cette année entre 2 collègues, car Linda TERRIER sera en CRCT au 2nd semestre. C'est Lidwine LINARES qui a accepté d'être RECAP LANSAD pour l'UFR au S2.

Ensuite, il reste 277h pour le pôle départements. La proposition, qui se base sur les décisions prises l'an dernier, est celle d'un socle de 14h pour chaque département, et d'une part variable de 179h à répartir. La part variable attribuée à chaque département est calculée en fonction des inscrit·es point UE 2024-25.

Les membres du Bureau se sont accordé·es sur l'idée qu'il était raisonnable de conserver la clé de répartition adoptée l'an dernier durant quelques années, de stabiliser ce système avant de le modifier si besoin.

Votes relatifs à ce point :

Ne participe pas : 0

Blanc : 0

Contre : 0

Pour : unanimité des présent·es et représenté·es.

c- UR

Pascale SEMPÉRÉ explique que la somme allouée à notre UFR restera la même jusqu'à l'entrée en vigueur de la prochaine offre de formation. Elle expose la proposition de répartition, qui correspond à la solution adoptée l'an passé : un socle à 100, et une part variable calculée en fonction du nombre d'inscrit·es point UE 2024-2025, des enseignant·es affecté·es et extérieur·es et du total du nombre d'heures d'enseignement (N-1).

Les membres du Bureau ont donné leur accord pour que cette répartition soit soumise au vote des conseillères et conseillers.

Par ailleurs, Pascale SEMPÉRÉ rappelle que le VP CA a demandé que la remontée de la ventilation des différentes dotations se fasse très tôt, en tout début d'année universitaire. Il sera donc certainement difficile de prendre en compte les inscrit·es point UE de l'année N pour faire les calculs dans les années à venir, nous devons peut-être nous baser sur l'année N-1.

En conclusion, la direction de l'UFR propose que l'on continue à travailler de la même manière, avec le même calendrier, tant que l'on nous laissera une marge de manœuvre pour faire remonter les ventilations plus tard dans l'année.

Votes relatifs à ce point :

Ne participe pas : 0

Blanc : 0

Contre : 0

Pour : unanimité des présent·es et représenté·es.

6. Budget 2025 : vote

Juste après le point sur la campagne d'emplois, la direction de l'UFR a interrogé Florent HAUTEFEUILLE sur les grands principes qui doivent définir la gestion du budget de l'UFR et les nouvelles consignes données par le Central. Il a répondu que la répartition devait se faire selon un principe de solidarité, et que les ressources propres peuvent également être mises en commun. Il a par ailleurs ajouté que le calcul des heures de Master était fait en fonction de la totalité des masters de l'UFR; il a donc indiqué qu'il était tout à fait possible de mener une réflexion à l'échelle de l'UFR pour répartir les enveloppes d'heures entre les différentes formations. Par exemple, si un Master manque d'heures et qu'un autre a davantage de dotation, nous pouvons tout à fait faire glisser les heures d'un master vers l'autre. Il précise que cela se fait très couramment dans d'autres UFR.

Concernant la répartition du budget global de l'UFR, Pascale SEMPÉRÉ indique que plusieurs documents ont été mis sur Scout en amont du Conseil (CR du Bureau de la semaine passée, tableau avec la proposition de répartition discutée en Bureau, textes de cadrage...) pour permettre une meilleure compréhension.

Elle précise que la dotation définitive n'a pas encore été communiquée officiellement, alors que le vote devait avoir lieu le 10 décembre. Cependant, la décision a été prise : la dotation baisse de 10%.

Elle présente les grands principes posés par la DAF et la VP Moyens concernant l'élaboration du budget 2025, ainsi que les nouveaux systèmes de pilotage que nous devons adopter :

- dotation en baisse, car la situation économique de l'université est de plus en plus critique ;
- nécessité d'arrêter de fonctionner en silos et, donc d'adopter un système de pilotage budgétaire le plus décloisonné possible à l'échelle de l'UFR ; cependant, il est tout de même question d'attribuer une petite somme à chaque département pour lui permettre de fonctionner correctement
- nécessité d'adopter un principe de solidarité au sein de l'UFR pour permettre un bon fonctionnement de l'ensemble des départements ;
- favoriser une logique de projets et une vision pluriannuelle ;
- planifier les dépenses, ne plus tout dépenser au dernier moment;
- répartir entre les départements une somme moins importante, c'est-à-dire conserver une somme plus importante au niveau de l'UFR, afin de favoriser le principe de solidarité et d'éviter les dépenses de dernière minute. La somme gardée au niveau de l'UFR est destinée à financer des projets communs ou à être allouée à l'automne aux départements, après arbitrage collectif des demandes. Historiquement, la part de dotation conservée dans notre UFR était de 6%, bien en-dessous de ce qui est fait dans les autres UFR (entre 14 et 17%)

La DAF avait demandé aux composantes de faire remonter des besoins et projets, tout cela devait être étudié, or finalement, hors LPMASC = toutes les dotations ont été diminuées de 10%.

En octobre, l'UFR a fait remonter au Central les demandes de l'ensemble des départements pour la phase de pré-arbitrage. Elles nécessitaient une dotation à hauteur de 322 831€ (en hausse de 83 431€). Il s'avère au final que la dotation accordée à l'UFR est de 10% inférieure à celle de l'année 2024, ce qui correspond à un montant de 215 374 euros, soit une baisse de 23 930 euros par rapport à la dotation de l'année passée. Cette baisse de 10% a été appliquée à l'ensemble des UFR et instituts de l'Université, à l'exception de l'UFR LPMASC, dont le projet collectif a été validé par le Central et qui a donc reçu une dotation quelque peu supérieure.

Blandine PENNEC rappelle que le principe de solidarité a toujours été appliqué au sein de l'UFR, quelle que soit la méthode utilisée pour permettre cette solidarité entre départements. Elle explique cependant que ce qui a été présenté représente un changement radical, par rapport à la culture qui avait été établie précédemment et au fonctionnement historique de l'UFR. Elle préférerait qu'une transition soit mise en place, afin de passer moins abruptement d'une méthode à l'autre.

Pascale SEMPERE précise que cette solidarité jouait tardivement, en fin d'année essentiellement, à partir du budget excédentaire de certains départements. L'idée est de la renforcer en l'institutionnalisant et en l'anticipant davantage pour la faciliter, et, dans le même temps, de renforcer la capacité de suivi budgétaire au niveau de l'UFR telle qu'elle nous est demandée.

Florence GRIMAL explique à son tour que le changement souhaité vise à mieux utiliser le budget, à permettre un fonctionnement plus serein de l'ensemble des départements en

s'assurant que les besoins essentiels de chacun d'entre eux peuvent être financés. Par ailleurs, elle précise que la somme plus importante conservée au niveau de l'UFR sera répartie entre les départements, qu'elle ne restera pas au niveau de l'UFR. Elle sera simplement répartie plus tard, en fonction des demandes et besoins des composantes. En outre, elle rappelle que plusieurs départements ne dépensent jamais l'ensemble de leur budget et peuvent parfaitement fonctionner avec un budget moins important.

À ce sujet, Blandine PENNEC indique que les taux d'exécution faibles ont longtemps été dus à un grand manque de visibilité sur les budgets.

Jamela TBATOU demande si la dotation de chaque département a été calculée en fonction des deltas entre la dotation de l'an dernier et le taux d'exécution. La direction de l'UFR répond que cela n'a pas été un critère : la répartition proposée dépend du poids relatif des départements, avec une exception pour le DTIM à qui l'on a accordé en sus un socle de 5000 euros pour lui permettre de fonctionner correctement.

Pierre DE CAZALS explique que l'an dernier, nous avons déjà lancé cette logique de solidarité et de projets communs en prenant 6% sur la dotation de chaque département. Ils ont servi à financer des besoins de plusieurs départements en fin d'année.

Henri LE PRIEULT demande ce qu'ont financé, concrètement, ces 6%.

Florence GRIMAL répond que toutes les composantes qui ont fait remonter des demandes ont vu leurs projets financés : le SDL, le DTIM et le CRL. Le DEMA avait parlé d'achats pour le foyer d'anglais, mais finalement lorsque nous avons proposé de les financer grâce au budget restant, ils nous a été répondu que ce n'était pas la peine.

Odile HENNAUT alerte sur le fait que l'achat du tableau interactif n'a pas été réalisé, car le projet n'était pas suffisamment déterminé. Des échanges ont lieu entre Odile HENNAUT, Joson DE FORAS et Pierre DE CAZALS à ce propos, et mettent en avant des incompréhensions et des problèmes de communication qu'il faudra régler à l'avenir pour faire avancer au mieux les projets du CRL. La direction de l'UFR insiste sur le fait que cet achat, qui avait été validé en Conseil d'UFR, aurait dû être réalisé.

Zachary BAQUÉ s'interroge quant à lui sur les instances qui arbitreront les demandes des départements et décideront quels projets seront financés ou non.

La direction de l'UFR répond que le Bureau pourra élaborer une ou plusieurs propositions, et que ce sera ensuite le Conseil qui décidera.

Zachary BAQUÉ explique qu'il ne comprend pas la différence entre le Bureau et le Conseil, puisque lors des Conseils, la direction de l'UFR présente le résultat d'un débat, sans pour autant que les membres du Conseil sachent ce qui s'est dit en Bureau. Il souhaite que les membres du Conseil aient l'ensemble des informations pour pouvoir prendre des décisions.

Florence GRIMAL répond que, lorsque des débats ont lieu en Bureau, la direction de l'UFR présente toujours aux membres du Conseil les différents arguments qui ont été avancés lors du Bureau pour expliquer la teneur des débats. De plus, les membres du Conseil ont accès, sur

Scout, aux documents qui ont servi de base à la réflexion en Bureau, et aux propositions élaborées par le Bureau.

Zachary BAQUÉ regrette par ailleurs que les membres du Bureau soient présent·es en Conseil et qu'ils·elles puissent intervenir dans les débats des membres du Conseil. La direction de l'UFR lui répond que les statuts impliquent que les membres du Bureau soient invité·es en Conseil, cela fonctionne ainsi dans toutes les UFR.

Marie-Agnès PALAISI demande comment fonctionnent les autres UFR, étant donné que certaines ont adopté ce système de répartition du budget depuis longtemps.

Pierre DE CAZALS répond que les départements n'ont qu'un budget très limité, et qu'ils s'en remettent à l'UFR pour la plus grosse partie de leurs dépenses.

Henri LE PRIEULT précise que depuis la création des UFR, notre UFR a toujours fonctionné à l'inverse, avec un tabou total sur la capacité de l'UFR à gérer un budget collectif, et une vision en silos.

Blandine PENNEC ajoute que, dans les autres UFR, les UFR financent davantage les manifestations scientifiques.

Pierre DE CAZALS répond que les manifestations scientifiques représentent 6000 euros à l'échelle de la direction, ce qui est très peu, mais cela représente tout de même un tiers de l'enveloppe de l'UFR.

Florence GRIMAL rappelle une proposition formulée par Damien ORY en Bureau : mettre en place une enveloppe unique, au niveau de l'UFR, pour financer les manifestations scientifiques, afin de simplifier les procédures.

Régis MISSIRE s'interroge sur la viabilité d'un tel système : comment chiffrer le budget nécessaire ? De plus, chaque département peut avoir une politique différente de financement des manifestations scientifiques, donc comment l'UFR pourrait décider d'attribuer les financements aux différentes manifestations, arbitrer les financements ?

Yves CADOT met en avant un autre inconvénient : l'UFR impose des dates limites pour présenter les demandes de financement, alors que les départements laissent plus de marge de manœuvre, donc transférer tous les financements à l'UFR empêcherait peut-être de financer certaines manifestations.

Henri LE PRIEULT ajoute que cela reviendrait à enlever aux départements la possibilité d'avoir une politique de recherche qui leur est propre, cela contreviendrait au principe de subsidiarité.

Pascale SEMPÉRÉ passe à la présentation de la ventilation de la dotation sur laquelle est tombé d'accord le Bureau. Le tableau de répartition a été déposé sur Scout en amont du Conseil. Cette proposition a été élaborée en fonction des nouvelles instructions données par la DAF. Elle explique qu'elle a demandé les clés de répartition habituelles (basées sur les inscrit.es point UE) à Yvon GALY, mais que ce dernier a alerté sur le fait qu'il fallait cesser de fonctionner ainsi en silos dans une logique de départements, pour aller vers un fonctionnement collectif, dans une

logique de composante et dans un principe de solidarité. La proposition de l'UFR est un compromis entre les consignes listées plus haut et les critères « historiques » de répartition. La direction de l'UFR précise de nouveau que le Central nous conseille vivement de nous aligner sur le fonctionnement des autres UFR concernant le pourcentage de dotation conservé au niveau de la composante : **les autres UFR gardent entre 15 et 18% de leur dotation au niveau de la direction, alors que nous n'en conservons habituellement que 6%**. Nous proposons donc cette année de conserver 16% au niveau de l'UFR, et que les 10% pris en sus des 6% habituels servent, comme expliqué précédemment, à financer des projets collectifs ou des besoins de départements, en fonction des demandes.

Voici les grandes principes qui ont prévalu à l'élaboration de la proposition:

- **s'aligner sur les autres UFR** (c'est une contrainte forte) quant à la part conservée au niveau UFR, pour parvenir à 16% de la dotation (au lieu des 6% habituels) ;
- **maintenir les budgets CRL et CLES** à l'identique (soutien aux achats et à la certification à l'échelle UT2J et UT) ;
- dans une **logique de solidarité accrue entre départements** : 5000 euros sont soclés pour le DTIM dont la dotation, si l'on utilisait les clés de répartition historiques (selon les points inscrits UE), serait de 1274,94 €, soit plus que jamais insuffisante pour assurer son simple fonctionnement de base ;
- la somme restante est répartie en fonction des critères habituels (inscrits points UE).

Pascale SEMPERE précise qu'il y aurait donc **35 000 euros conservés au niveau de l'UFR**, hors CLES, soit 19 000 de plus que les 16 00 habituels : **ces 19 000 (a minima) seront à redistribuer en septembre**, suite à un examen des projets en Bureau et une validation en Conseil.

Florence GRIMAL ajoute que la dotation prévue n'est pas si inférieure aux sommes dépensées en 2024 par les départements.

Régis MISSIRE estime qu'il est difficile de se projeter, puisque les manifestations scientifiques n'apparaissent pas tous dans les bilans budgétaires des départements; au SDL, les financements accordés aux manifestations scientifiques représentent en général 20 à 30% du budget du département.

Damien ORY précise que les financements des manifestations scientifiques n'apparaissent pas comme des dépenses, mais comme une diminution du budget initial. C'est une somme qui est soustraite au BI au lieu d'apparaître comme une consommation.

Nabila GHADDARI s'interroge sur les amortissements : lorsqu'un département acquiert du matériel, il paie deux fois le prix de l'amortissement. Personne, à l'agence comptable, ne répond précisément aux questions sur l'amortissement alors qu'il serait essentiel d'avoir toutes les informations.

La direction de l'UFR s'engage à faire remonter la demande.

Monique CORTES pense que, en ce qui concerne l'inquiétude liée au financement des manifestations scientifiques, les départements pourront tout à fait faire des demandes de financement à l'UFR, sur le budget commun.

Régis MISSIRE s'inquiète d'un fonctionnement qui amènerait les départements à devoir argumenter pour faire valider des projets de recherche, et préfère que le système de subsidiarité soit maintenu.

Florence GRIMAL précise que, puisque les taux d'exécution des départements sont souvent très bas, l'argent qui sera gardé à l'UFR devrait être largement suffisant pour compléter les financements des dépenses courantes (manifestations scientifiques ou autres) des départements. Elle propose que les demandes de financement de manifestations scientifiques soient acceptées automatiquement.

Pascale SEMPERE propose que le suivi du budget des départements fasse l'objet d'une réunion mensuelle sous la direction de Pierre de CAZALS. Un outil commun à tous pourrait être le bienvenu pour assurer ce suivi.

Elle précise également que seul ce qui est facturé en ligne *via* l'onglet imprimerie relève des commandes Prineo. L'outil de suivi fourni par cette plateforme demande à être amélioré, et le service nous a assuré qu'il y travaillait, sans toutefois nous donner de plus amples détails.

Nabila GHADDARI pense qu'il faut communiquer sur le fait que le compteur affiché sur le compte Prineo n'est pas à jour. Le risque est de dépasser le budget disponible.

Les discussions reviennent sur la ventilation de la dotation. Florence GRIMAL propose que 25 000 euros seulement soient retenus cette année au niveau de l'UFR au lieu des 35 000 initialement proposés. De toute façon, en mai, la part non-consommée ou non-prévue pour consommations précises à venir reviendra au pot commun.

Pascale SEMPERE souligne qu'un passage de 35 à 25 000 aurait un impact minime sur la dotation de chacun.

Jaime HERNÁNDEZ YÁÑEZ rejoint Régis MESSIRE sur le fait que le tableau présentant le budget exécuté en 2024 n'est pas complet. Cependant, si on additionne l'ensemble de ce qui n'a pas été dépensé, on arrive à 35 000 euros : une baisse de dotation ne devrait donc pas mettre les départements en difficulté.

Daniel HUBER abonde dans le sens de Jaime HERNANDEZ, se rappelant par ailleurs que, lorsqu'il était à la direction du DEMA, il y avait souvent un reliquat qui remontait au central plutôt que d'être utilisé pour des projets communs, ce qu'il regrettait.

Pascale SEMPERE va dans le même sens en soulignant que l'obligation qui nous est faite nous donnera aussi la possibilité de créer un politique d'UFR, d'arbitrer des projets pluriannuels.

Odile HENNAUT rappelle de son côté que les ressources électroniques sont de plus en plus chères. Par ailleurs, pour les seuls tests ELAO, il a fallu rajouter 1000 codes l'an dernier.

Cependant, la ventilation proposée permet le maintien de la dotation du CRL, à la différence de celle des départements.

Blandine PENNEC se montre favorable à une transition douce vers le nouveau modèle de ventilation et gestion souhaité par la DAF.

Henri le PRIEULT intervient pour préciser que, si les conseillers prennent la décision de transformer la baisse de 10% de dotation au niveau de l'UFR en une baisse de 30% pour les départements, il faudra que la DAF et l'UFR s'engagent à fournir d'ici mai des outils fiables pour suivre au jour le jour ce que les départements dépensent. Il suggère également qu'une instance d'arbitrage sur les dépenses soit positionnée au niveau du Conseil d'UFR. C'est justement ce qu'a proposé la direction de l'UFR au début de ces discussions.

Pierre de CAZALS indique que, avant de solliciter la DAF, il va opérer un suivi hebdomadaire ou mensuel avec les RA.

Nabila GHADDARI indique qu'une réunion mensuelle est davantage pertinente. Elle regrette que les responsables administratifs doivent se battre pour pouvoir consulter SIFAC. Cet accès fournit pourtant une vision globale des recettes et dépenses et permet un suivi quasi quotidien. Les départements n'ont par ailleurs pas de dépenses astronomiques : leur suivi n'est ni complexe ni chronophage, mais un outil commun à tous le faciliterait.

Jaime HERNÁNDEZ YÁÑEZ suggère un vote pour l'option 25 000 euros au lieu des 35 000, en y adjoignant l'engagement à dresser un bilan précoce des dépenses engagées et prévues, afin de faire remonter le delta de la part UFR entre 25000 et 35000 au BR.

La direction de l'UFR précise que ces engagements correspondent aux préconisations de la DAF, et qu'il nous faut respecter : cette dernière souhaite en effet qu'en mai, chaque RAF fasse un point avec les directions de département sur les dernières lignes de dépenses prévues sur la fin de l'année. S'il existe un delta entre le budget restant au mois de mai et les dépenses prévisionnelles, le RAF reprendra cette somme pour l'ajouter au budget conservé au niveau de l'UFR en début d'année, dédié aux projets ou demandes spécifiques. En septembre, les demandes collectives et les demandes des départements seront évaluées au sein du Bureau et du Conseil : si l'on ne peut pas tout financer, il faudra arbitrer, déterminer des priorités et sélectionner les projets, dans la logique de solidarité entre départements. Si un département se trouve en difficulté avant l'automne, ses besoins seront bien évidemment considérés.

Votes relatifs à ce point :

Ne participe pas : 0

Blanc : 4

Contre : 0

Pour proposition 25 000 : 15

Pierre DE CAZALS ajoute que, de plus en plus, l'UFR va être amenée à piloter les budgets liés à la masse salariale. SAGHE étudiant.es va être très prochainement déployé : l'UFR recevra une dotation générale et le RAF répartira les moyens entre les différents départements.

Par ailleurs, il précise que les onglets PARE et Formation continue ont été ajoutés au tableau du BI, ce qui représente une réelle avancée pour avoir une meilleure vision du budget de l'UFR et des départements.

En outre, il transmet plusieurs précisions apportées par Cathy Erbeya, Chargée de la Gestion Financière à la DAF:

- si la prévision de masse salariale a été surévaluée, elle peut être diminuée au moment des BR (ou en dehors, si nécessaire, sous accompagnement de la DAF) et ainsi abonder l'enveloppe fonctionnement ou investissement ;
- il est tout à fait possible au moment des BR de transformer soit de la masse salariale soit du fonctionnement en investissement ;
- en revanche, l'investissement reste non fongible.

7. Points divers

- La direction de l'UFR indique qu'elle organisera un vote électronique très rapidement pour soumettre aux membres du Conseil la validation de la nomination de Jean-Luc BONNEIL en tant que représentant UFR au conseil d'administration de la FORCO ; le vote sera clos le 20 décembre 2024.

8. Questions diverses

- Yves CADOT regrette que le pot de départ organisé une semaine plus tôt pour le départ de Damien ORY se soit tenu en comité restreint, jugeant que cela maintient le clivage BIATS / enseignants contraire à notre quotidien. Il tient à remercier Damien Ory pour son travail, sa discrétion, son intelligence et son calme

Pascale SEMPERE explique que la décision de ne convier que les collègues BIATS de Damien ORY s'est faite dans le respect de la discrétion chère à notre collègue.

- Pascale SEMPERE indique que l'appel téléphonique qu'elle a reçu en cours de Conseil émanait de Mme PERES, qui souhaitait corriger une erreur : contrairement à ce qu'elle avait affirmé lors de son intervention, il n'y avait pas de poste BIATS ouvert pour le Dtim. Mme PERES présente ses excuses aux Conseillers.

CR rédigé par Florence Grimal et Pascale Sempéré.